

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le treize septembre deux mille vingt-trois, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Monsieur Frank GUILLAUMEUX, Madame Catherine HAMON, Madame Maud MERING, Madame Laëtitia NYS, Monsieur Jean-Charles OLIVE, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Monsieur Mickael VALLÉE, Madame Valérie VÉRON *ayant donné pouvoir à Madame Léa GUILLET*, Monsieur Nicolas LEDUC et Monsieur Thierry MARQUIS *ayant donné pouvoir à Madame Maud MERING*

ABSENTS : Madame Sabine ANGINARD, Monsieur Olivier CADIOT, Madame Jennifer GODIN, Madame Louise MOREAU et Madame Marine VIAUD

Nombre de conseillers	
En exercice.....	33
Présents.....	24
Votants	26

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Luc LÉPICIER

DCM n°186/2023 - 8.9.3	Saison VallonScènes 2023/2024 - résidence à l'espace culturel Paul GUIMARD - convention avec l'association Haut & Fort
-------------------------------	---

Rapporteur : Madame TERRIEN

Le groupe musical Cocodri, composé de trois musiciens et soutenu par l'association Haut et Fort, domiciliée à OUDON, travaille actuellement sur la préparation d'une tournée de plus d'une vingtaine de dates. Cette formation est composée des musiciens du groupe Héron & Duval, accueillis dans le cadre d'Esti'Vallons en 2023 et qui devaient venir en résidence à l'espace culturel Paul GUIMARD du 03 au 07 avril 2023 en application de la délibération numéro 019/2023 en date du 17 janvier 2023. Cette résidence avait dû être annulée.

Dans le cadre du projet de tournée avec le groupe Cocodri et d'un projet de résidence de création de ce nouveau spectacle, les musiciens de Héron & Duval avaient fait profiter la collectivité d'une réduction de 20 % sur le coût de leur prestation du 1^{er} août 2023.

Aujourd'hui, le groupe Cocodri souhaite une mise à disposition gratuite de la scène de l'espace culturel Paul GUIMARD du 09 au 13 octobre 2023 inclus afin de travailler sur ce nouveau spectacle. L'espace culturel qui peut accueillir des compagnies locales pour des temps de création artistiques est disponible aux dates souhaitées.

Le projet de convention de résidence a été envoyé aux élus le 13 septembre 2023.

Madame PETITRENAUD demande pourquoi cette résidence a été annulée. Madame TERRIEN répond qu'elle n'a pas la réponse à cette question.

Monsieur LÉPICIER propose qu'il soit envisagé l'accueil de résidences à la salle Saint Clément. Monsieur DUBOIS dit qu'une résidence a été accueillie à l'espace des Ardoisières. Madame TERRIEN précise que les lieux d'accueil desdites résidences sont définis en fonction des équipements sollicités par les compagnies.

Sur proposition des membres de la commission communale vie locale,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** l'accueil en résidence du groupe Cocodri du 09 au 13 octobre 2023 inclus afin de poursuivre son travail de création d'un nouveau spectacle ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer la convention avec l'association Haut et Fort qui soutient le groupe, ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Délibération publiée le 28 septembre 2023

**Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU**

**Le secrétaire de séance,
Luc LÉPICIER**



Envoyé en préfecture le 27/09/2023
Reçu en préfecture le 27/09/2023
ID : 044-200078079-20230919-DCM_186_2023-DE